Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS FIDENS CONSEIL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 70 rue de la Tramontane 13090 Aix-en-Provence — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 80396953400053 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092023 Net 3	N-1 30092022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	88 600	AI 6 627	81 973	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	157 064	AU 50 921	106 143	35 349
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	536	CV	536	355
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	19 333	BI	19 333	13 720
	TOTAL (II)	BJ	265 532	BK 57 548	207 984	49 424
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 005 347	BY 62 333	943 014	765 045
	Autres créances (3)	BZ	504 411	CA	504 411	437 091
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	253 782	CG	253 782	262 077
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 512	CI	5 512	8 961
	TOTAL (III)	CJ	1 769 053	CK 62 333	1 706 720	1 473 173
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 034 585	1A 119 881	1 914 703	1 522 597

Copie certifiée conforme à l'original

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 19 333 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000001 en Euros.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS FIDENS CONSEIL — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	191 474	244 205
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	383 472	347 269
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	591 446	607 974
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	66 588	114 731
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	34 750	21 073
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	41 400	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	516 004	334 667
	Dettes fiscales et sociales	DY	405 305	270 767
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	68 600	
	Autres dettes	EA	5 267	1 485
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	185 344	171 899
	TOTAL (IV)	EC	1 323 257	914 622
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 914 703	1 522 597

Copie certifiée conforme à l'original

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 285 740	848 569
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

FIDENS CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros

Siège social : 70 Rue de la Tramontane, 13090 AIX EN PROVENCE
803 969 534 RCS AIX EN PROVENCE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 MARS 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 383.472 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**383.472 euros**
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	166.528 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	550.000 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique	**550.000 euros**
Soit 333,33 euros par action	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 550.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2020 :

200.000 euros, soit 133,33 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200.000 euros

- Exercice clos le 30 septembre 2021 :

300.000 euros, soit 200,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300.000 euros

- Exercice clos le 30 septembre 2022 :

400.000 euros, soit 266,66 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 400.000 euros

Certifié conforme
Le Président

Annexe des comptes sociaux

De Fidens Conseil

au 30 septembre 2023

Certifié conforme
à l'original



Fidens

Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	3
1.1	Faits marquants de l'exercice	3
1.2	Évènements postérieurs à la clôture	3
2	Règles et méthodes comptables	4
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	4
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	4
2.3	Méthodes comptables	4
2.3.1	Immobilisations incorporelles	4
2.3.2	Immobilisations corporelles	4
2.3.3	Titres de participation et autres immobilisations financières	5
2.3.4	Créances clients et comptes rattachés	5
2.3.5	Disponibilités	5
2.3.6	Provision pour risques et charges	5
2.3.7	Engagements de retraite	5
3	Notes relatives à certains postes du bilan	6
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	6
3.2	Immobilisations financières	6
3.3	Échéancier des créances	7
3.4	Comptes de régularisation et d'attente	7
3.4.1	Produits à recevoir	7
3.4.2	Charges à payer	7
3.4.3	Charges et produits constatés d'avance	8
3.5	Capitaux propres	8
3.5.1	Composition du capital	8
3.5.2	Tableau de variation des capitaux propres	8
3.6	Provisions	8
3.7	Échéancier des dettes	9
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	9
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	9
4.2	Transferts de charges	10
4.3	Résultat financier	10
4.4	Résultat exceptionnel	10
4.5	Situation fiscale	11
4.6	Effectif moyen	11
4.7	Rémunérations des dirigeants	11
4.8	Engagements financiers et "hors bilan"	11

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le total du bilan est de 1 914 703 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 383 472 €.

1 Informations générales et description de l'activité

Fidens Conseil est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 30 septembre 2023. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Aucun élément ne semble devoir être mentionné à ce titre.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun élément ne semble devoir être mentionné à ce titre.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Fidens Conseil ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Les immobilisations incorporelles, constituées essentiellement de frais d'établissement et de concessions et brevets, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Frais d'établissement : 20 %
- Concessions et brevets : 33 % à 100 %
- Autres immo. incorporelles : 20 % à 33 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs incorporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.2 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Installations générales : 10 % à 20 %
- Matériel & outillage industriel : 10 % à 20 %
- Agencements et aménagements : 10 %
- Matériel de transport : 20 % à 25 %
- Matériel de bureau & info. : 10 % à 33 %
- Mobilier : 10 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs corporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.3 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

A chaque clôture, la société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur de ses titres immobilisés. Les indices de perte de valeur des titres immobilisés sont généralement :

- des performances inférieures aux prévisions,
- des chutes de revenus et de résultats.

Si tel est le cas, la société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à la valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale,
- et la valeur d'utilité (qui est la valeur actuelle des flux de trésorerie attendue).

Les dépréciations ont un caractère non définitif et peuvent être reprises dans la limite du coût historique comptabilisé lorsque la situation financière s'apprécie.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

2.3.4 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.5 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.6 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent ou des impôts différés.

2.3.7 Engagements de retraite

Rec. ANC n° 2013-02

La société a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans les comptes annuels.

Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Fonds commercial	-	88 600	-	88 600
Total	**-**	**88 600**	**-**	**88 600**
Amortissements & Provisions				
Fonds commercial	-	6 627	-	6 627
Total	**-**	**6 627**	**-**	**6 627**

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	68 479	-	68 479
Matériel de bureau et mobilier, informatique	63 606	24 978	-	88 584
Total	**63 606**	**93 457**	**-**	**157 063**
Amortissements				
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	4 745	-	4 745
Matériel de bureau et mobilier, informatique	28 257	17 919	-	46 176
Total	**28 257**	**22 664**	**-**	**50 921**

3.2 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Autres participations	355	181	-	536
Prêts et autres immobilisations financières	13 720	18 812	-13 200	19 332
Total	**14 075**	**18 993**	**-13 200**	**19 868**

3.3 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	30.09.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	**19 332**	**-**	**19 332**
Autres immobilisations financières	19 332	-	19 332
Créances de l'actif circulant	**1 515 271**	**1 442 535**	**72 736**
Clients douteux ou litigieux	72 736	-	72 736
Autres créances clients	932 611	932 611	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 423	1 423	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	110 023	110 023	-
Groupe et associés	338 466	338 466	-
Débiteurs divers	54 500	54 500	-
Charges constatées d'avance	5 512	5 512	-

3.4 Comptes de régularisation et d'attente

3.4.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	30.09.2023	30.09.2022
Créances clients et comptes rattachés	6 066	20 008
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	38 290	-
Autres créances	47 634	20 377
Total	**91 990**	**40 385**

3.4.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

	30.09.2023	30.09.2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	535	86
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 592	120 932
Dettes fiscales et sociales	58 459	46 493
Total	**385 586**	**167 511**

3.4.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

	30.09.2023	30.09.2022
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	5 512	8 961
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	185 344	171 899

3.5 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.5.1 Composition du capital

Au 30/09/2023, le capital social de la société Fidens Conseil est composé de 15 000 actions ordinaires de €. 1,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 15 000 €.

3.5.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

		30.09.2023
Capitaux propres au 01.10.2023		**607 974**
Distribution de dividendes	-	400 000
Résultat de l'exercice clos le 30.09.2023		383 472
Capitaux propres au 30.09.2023		**591 446**

3.6 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Dépréciation des clients et comptes rattachés	46 239	16 094	-	62 333

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions pour dépréciation	**46 239**	**16 094**	**-**	**62 333**

3.7 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	30.09.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	**101 338**	**63 821**	**33 220**	**4 297**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	66 588	29 071	33 220	4 297
Groupe et associés	34 750	34 750	-	-
Dettes d'exploitation	**1 180 521**	**1 180 521**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	516 004	516 004	-	-
Personnel et comptes rattachés	64 926	64 926	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 235	84 235	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	8 642	8 642	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	239 323	239 323	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	8 180	8 180	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 600	68 600	-	-
Autres dettes	5 267	5 267	-	-
Produits constatés d'avance	185 344	185 344	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Production vendue - services	2 668 048	2 158 596
Total Chiffre d'affaires	**2 668 048**	**2 158 596**
Subventions d'exploitation reçues	-	12 033
Transfert de charges	-	11
Autres produits divers de gestion courante	-	79
TOTAL autres produits d'exploitation	**-**	**12 123**

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2023	Exercice 2022
Avantages en nature	-	11
Total	**-**	**11**

4.3 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits financiers		
Total	**-**	**-**
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	1 240	1 845
Total	**1 240**	**1 845**
Résultat financier	***-1 240***	***-1 845***

4.4 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	-	2 912
Total	**-**	**2 912**
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 890	1 007
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	49 172
Total	**8 890**	**50 179**
Résultat exceptionnel	***-8 890***	***-47 267***

4.5 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 est de 25 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt		Impôt
Résultat courant	519 033		128 894
Résultat exceptionnel	-8 890	-	2 223
Résultat comptable (hors participation)	**510 143**		**126 671**

4.6 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Cadres	4	3
Employés	11	6
Total	**15**	**9**

4.7 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.8 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

Néant.